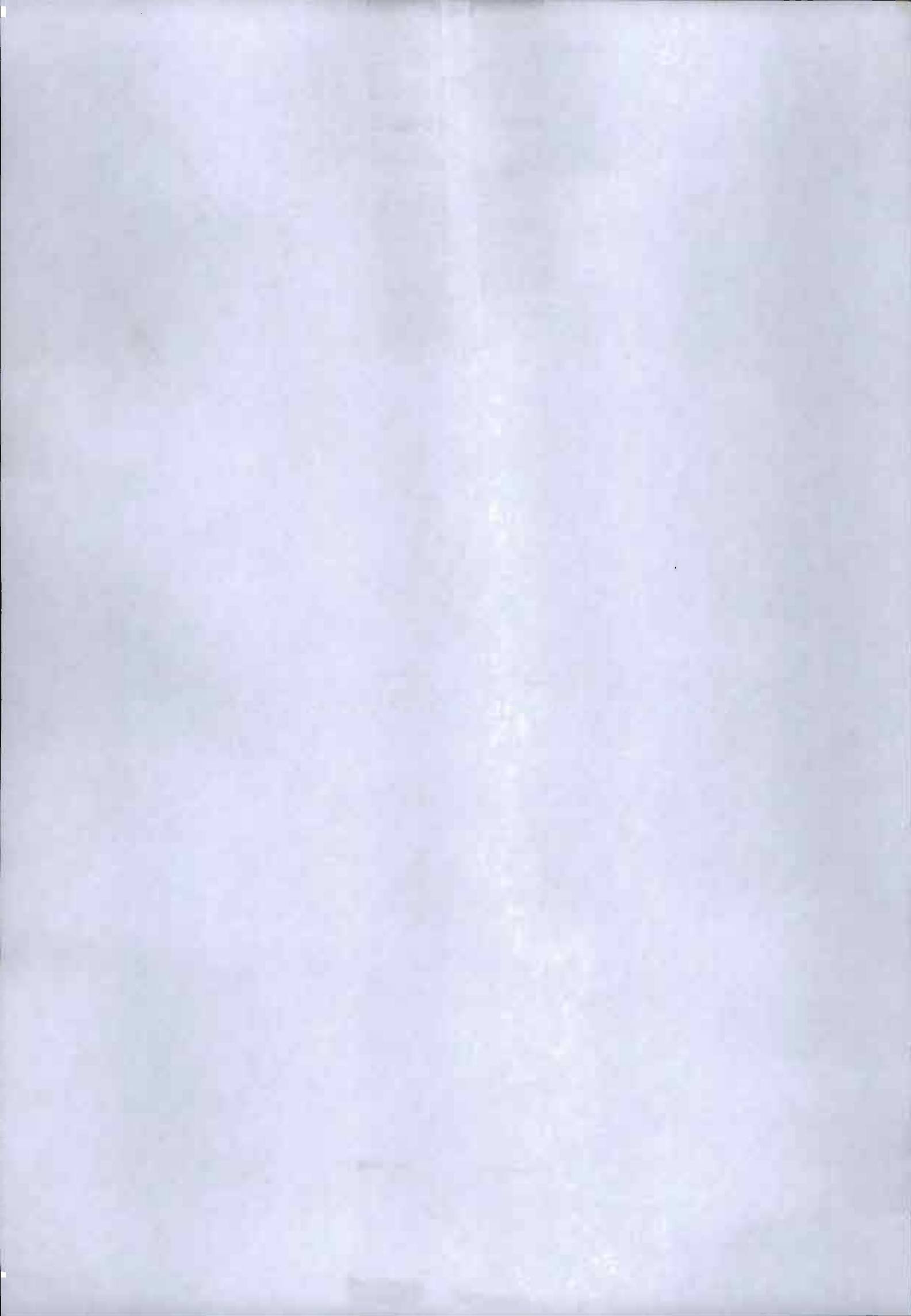




vie littéraire

LIQUES», de Roger Caillois

OUAGE», de Michel Bernard

UE INTERROMPUE», de Pierre Maillard

Floride, ne d'elle s'en- d'un «cercle le texte de sa vertu- cercle) est ssé de cour- tissions. A ce rayons en i, comme les evelure hor- que inscrit que impas- tés mexicai- es et vides,

es merveilles sant de la inventions elles rejoi- sions de nos Imagination ond prodige ant que le ire qu'il l'est mple visite li sont ras- modèles des disparues ne pensée dans u point de osée sans s de formes mirables ou s'expliqua a de s'expi- r dans tous le dyna- core l'inten- neurent ab- oppose-t-on, théâtre con- te-puissance à faire de cette pro- et féroce au ? Peut-être u n'est ni e géomètre, concepts, au- rique; mais formes et s'élargit par est pas Cail- ui me plai- la mienne.

veux louer parmi ses lson et de e embardeé que ou la itif et ra- ttingence et du cosmos s, mais il que penser cheveau, et l'être. Des es créa- nt-elles les roduits des

puissances naturelles et certains ou- vrages de l'art humain? On peut le supposer, mais jamais l'affirmer sans preuves et sans références aux métho- des de la science expérimentale. Si Lamarck, reprenant une idée qui est chez Plin et chez nombre de la- pidaires du Moyen Age, propose une théorie biologique de la formation des minéraux, Caillois réfute comme une erreur une explication due à l'esprit de système et démentie par l'obser- vation. De même, méditant sur cette autre «oblique» qu'est l'idée de la Grande Année cyclique et du Retour éternel, il évoque ce qu'elle eut d'im- portant dans l'histoire de la pensée et ce qu'elle garde d'excitant pour l'esprit, mais il la rejette encore

Par
Pierre-Henri SIMON
de
l'Académie française

comme invraisemblable et opposée à la vue plus scientifique de l'impénétra- ble contingence des phénomènes et des actes dans un temps infini où a surgi la liberté spirituelle. Ainsi l'esprit accomplit correctement sa fonction, qui est, du chaos mouvant des choses, de dégager quelques lignes assurées de déterminations constantes et quelques zones d'ordre rationnel. Et l'écrivain fait son métier en utili- sant élégamment le langage non pas, comme on aime à dire aujourd'hui, pour mettre par lui le monde en question, mais pour mettre en forme les questions que l'esprit se pose sur le monde et ce qu'il entrevoit de ré- ponses certaines, probables ou possi- bles.

Brouage (2) : comment ce titre, an- nonçant un récit de Michel Bernard, ne m'eût-il pas sollicité? Le site de ce port fortifié par Richelieu, et où la nièce de Mazarin pleura son royal amour, a un passé d'histoire et de tragédie : enlisé dans le marais d'Au- nis et déserté par la mer, réduit au schéma de son architecture géométri- que émergeant encore sur les prés, il impose à la solitude et au silence une image figée de la majesté classique, dont il a la rigueur et la nudité. Beau thème de descriptions littéraires et de

méditations lyriques! Michel Bernard n'est pas le premier à s'en être em- paré, et il en a tiré des effets inégaux. Les meilleurs sont effets de paysa- ges : tristesse du marais poreux et sans chemins vers la mer invisible et inaccessible, fuite et cris d'oiseaux, obsession de l'eau inutile et pourrie, «l'eau glauque, morte et jamais morte, repoussante et tentatrice, misérable miroir d'un ciel gris, muet, clos, im- muable». Les quinze pages où Marie Mancini, exilée, crie sa détresse et redresse son courage dans ce désert humide et plat, où rien ne soutient l'espoir, que l'orgueil, ont de l'accent, de l'éloquence; mais je ne suis pas sûr que leur romantisme violent, tra- versé de cris passionnés qui rappellent plutôt la fureur d'amour de la Reli- gieuse portugaise que la fusion de la dignité et de la tendresse dans le cœur de Bérénice, convienne à cette fille d'Italie ardente et raisonnable, qui ne réussit pas à devenir une reine de France mais fut une princesse de Racine. Quant au *Journal de Louis sur la Bidassoa*, il y est parlé des choses de l'amour et de l'ambition avec une vulgarité qui n'est point d'un temps de haute politesse, où les mœurs et les sentiments pouvaient être brutaux, mais non point s'exprimer basement.

Je loue Michel Bernard de son ap- plication au style, je ne lui fais pas grief de tout porter, descriptions et analyses, à la température littéraire, mais je n'aime pas toujours sa syn- taxe compliquée et cahoteuse qui lui fait écrire par exemple : «L'eau des songes, d'horribles rêves où les cour- siers sans fin ne filent qu'au soudain dressé abrupt et noir poteau de tor- ture...» Ces arabesques et accidents de plume n'éclaircissent pas mieux le jeu des passions, surtout quand elles sont fortes, qu'elles ne conviennent à un paysage dont le caractère est la plati- tude monotone, la lumière tamisée par les nuages, la résignation sans faste au pouvoir du temps. S'il est un thème qui appelle la simplicité lisse de la phrase, n'est-ce pas la mélancolie des cités mortes? Personne n'en a mieux parlé que Loti, qui avait vu Brouage avant de rêver sur les ruines de Philae et d'Ispahan : peut-être parce que la banalité de ses adjectifs et la pauvreté de ses rythmes ne lui per- mettaient qu'une grêle mélodie de flûte funèbre, sans rien de superbe ou d'ingénieux.

Voilà plusieurs mois qu'attendait sur ma table la *Musique interrom- pue* (3) de Pierre Maillard. Sans doute parce qu'il est signé d'un musicien qui fait figure d'écrivain amateur, et pu- blié par un éditeur rarement litté-

raire, ce petit livre n'a pas fait sa trouée; c'est dommage, car, dans le genre du *Journal intérieur*, il est excellent. D'abord, il donne un exem- ple : celui d'un homme dont la ma- ladie a brisé, au moins momentané- ment, la carrière — Pierre Maillard ayant été, dans les années 30, un com-positeur apprécié et un pianiste écouté — et qui se récupère, si l'on peut dire, par la lecture et l'écriture. Une des idées fortes de Sartre, reprise aux stoïciens, est que notre liberté ne peut pas toujours consister à changer une situation que la destinée nous impose; mais à lui donner un sens par la manière dont nous l'assumons. Un musicien qui doit interrompre sa mu- sique semble avoir perdu sa raison de vivre : que gagnerait-il à la passivité du désespoir, aux déclamations sur l'absurdité d'exister, aux invectives à la fatalité ou à Dieu? La musique existe encore pour lui quand il l'écoute, ou s'en souvient, ou réfléchit sur elle. La nature est là aussi, qui lui paraît belle et douce quand il re- garde par sa fenêtre un marronnier prendre ses couleurs d'automne, ou quand il respire la touffe de lilas qui parfume sa chambre. Et il y a tou- jours l'humanité dont on demeure solidaire, dont les malheurs, les es- poirs, les mouvements de conscience, ne laissent pas d'être intéressants.

Et puis il reste les livres. Ce que le *Journal* de Pierre Maillard éclaire avec force, c'est la dignité et la va- leur de la culture. On peut baratter tous les paradoxes, devenus poncifs, que l'on voudra sur la vacuité et la pérémpion de l'humanisme, dans la forme apparemment étroite où il est connaissance des lettres et esprit de bibliothèque, il reste que c'est un pul- sant secours pour élever le niveau de la conscience et un recours privilégié contre l'ennui et la perte du cou- rage. Pierre Maillard a une culture étendue, qui lui permet de réfléchir longuement sur le dialogue de Pascal et de Goethe (et il préfère Goethe), de Rousseau et de Proust (et il les aime l'un et l'autre), mais aussi de regarder du côté de la science, car il a lu Broglie et Einstein, et même de comparer aux vues du monde de la physique contemporaine les pressen- timents de la vision imaginaire d'Ed- gar Poe. Et, naturellement, parce que tout se tient dans cet ordre supérieur, ses compétences de musicien interfé- rent avec ses connaissances de lettré : il passe aussi bien de Delacroix à Baudelaire que de Baudelaire à De- bussy. D'ailleurs, dans son introduc- tion, se justifiant de n'avoir pas sé- paré l'intime de l'abstrait, il écrit fort justement : «Il m'est apparu que l'af- fectif et l'intellectuel étaient à ce point solidaires que je ne parvenais pas toujours à les bien distinguer...» C'est, en effet, sur cette frontière du cœur et de l'esprit que se situent la bonne lecture et, je le crois, la bonne littérature : celle qui s'ouvre sur tou- tes les formes de l'art et de la pen- sée parce qu'elle saisit à son plus haut niveau de conscience la totalité de l'homme.

(1) Editions Fata Morgana, Montpellier. Frontispice de Max Ernst (78 pages in 80).
(2) La «Merveilleuse Collection», l'Age d'homme, Lausanne (90 pages).
(3) *Fragments d'un journal*, Préface de Ch. Vildrac, Editions Cujas, 154 pages.

UE FRANÇAISE

PAR ROBERT LE BIDOIS

« Elle a l'air heureuse » ?

enceinte, d'être mal faite ». Trente ans plus tard, Littré, reprenant l'un de ces exemples (mais sans en faire crédit aux académiciens de 1835), fait observer avec raison que « l'air » ne peut évidemment pas être « enceint ». Mais poursuivons l'examen des autres exemples que donne le dictionnaire académique : « Elle a l'air contente de ce qu'on vient de lui dire... Ils ont l'air fâchés de ce qu'ils viennent d'ap- prendre. » Dans ces deux phrases, l'adjectif est suivi d'une proposition complétive qui se rapporte non pas au mot air, mais au groupe formé par la locution « avoir l'air » et l'adjectif attribut : d'où l'accord avec le sujet (elle... contente, ils... fâchés) (1). Deux autres exemples cités par l'Académie appellent éga- lement une remarque : « Elle a l'air toute troublée. Elles avaient l'air, fort embarrassées. » Si, cette fois encore, l'adjectif est accordé avec le sujet, et non avec le mot air, c'est à cause de la présence d'un adverbe (fort) ou d'un adjectif de valeur adverbiale (toute), qui modifie la locution « avoir l'air + attribut ». Que l'on ait affaire en pareil cas à un attribut, c'est ce que montrent les phrases suivantes : « Tu n'as pas l'air très heureuse. » (A. Maurois, *le Cercle de famille*, II, ch. 4); « Elle a l'air, cette fois, bien ennuyée, bien désespérée. » (J. Romains, *les Créateurs*, p. 258); « Mme de Bocquincourt avait l'air si malheureuse et si suppliante que... » (H. de Régner, *le Mariage de minuit*, p. 99); cf. avec ellipse du verbe avoir : « Mise sans beaucoup de soins... l'air un peu souillon- nette » (R. Rolland, cité dans le Robert).

Si le sujet d'avoir l'air est un nom de chose, l'adjectif s'accorde pres- que toujours avec le sujet, parce qu'il est peu naturel de prêter une certaine « mine » aux choses : « Cette proposition (...) n'a pas l'air sérieuse » (Voltaire); « Voilà une

d'avoir écrit : « La lumière a l'air noire et la salle a l'air morte. » (Eviradmus); mais le poète a eu raison, car il n'entendait pas attribuer « un air noir » à la lumière ni « un air mort » à la salle, mais suggérer seulement que la première paraiss- sait morte. Le même raisonnement s'applique à des phrases très prosai- ques comme « cette poire a l'air mûre » ou « cette maison a l'air gai », à propos desquelles Littré fait observer très justement qu'il est difficile de concevoir « que l'air de la poire, de la maison, soit mûr ou gai ! ». À ce sujet, l'un de nos plus célèbres grammairiens, Ferdinand Brunot, n'a pas hésité à déclarer : « C'est un contre-sens que de dire... cette poire a l'air bon. De mauvais plaisants l'eussent dit du roi Louis- Philippe, on ne peut pas le dire d'une « duchesse » ou d'un « bon chrétien ».

Ajoutons que si la phrase contient un complément qu'il est impossible de rapporter au mot air, l'adjectif ou le participe passé qui suit « avoir l'air » doit nécessairement s'accor- der avec le sujet : « La chambre n'avait pas l'air encore résignée à la solitude. » (A. France, *le Lys rouge*, p. 304); « Ses colonnes avaient l'air découpées dans du carton. » (Proust, *A l'ombre des j. l. l.*, p. 87).

En conclusion, s'il est à peu près indifférent de dire d'une femme qu'elle a « l'air heureux » ou qu'elle a « l'air heureuse », on ne dirait pas « elle a l'air bossu », mais « elle a l'air bossue ». Quant à ceux qui, parlant d'une poire ou d'une soupe, prétendent qu'il faut dire « cette poire a l'air bon » ou « cette soupe a l'air cuit », il est permis de penser qu'ils ne tiennent pas compte du « sens » et qu'ils pèchent contre le « bon sens » qui, selon Descartes, est la chose du monde la mieux partagée...

le théâtre PAR B. POIROT-DELPECH

« LA POLKA DES LAPINS » DE TRISTAN BERNARD

Alors que Feydeau et Courte- line sont rejoués un peu partout, cet autre auteur à succès de la Belle Epoque qu'était Tristan Bernard ne survit guère que comme faiseur de bons mots, plus ou moins confondus d'ailleurs avec ceux de Forain ou de Capus.

Nicolas Anouilh a voulu faire appel de ce jugement tronqué en réunissant sous le titre la Polka des lapins neuf scènes épar- sées de l'auteur de Triplepatte (1). Le lien entre les sketches est fourni par la ressemblance des person- nages, tous tirés de la même bourgeoisie réputée bête et mé- chante. Qu'ils jouent au billard, au bridge, aux erreurs téléphoni- ques ou à qui ne paiera pas le restaurant, ce sont les mêmes fantoches stupides, vaniteux et insensibles.

Le spectacle a gardé le style de fête en famille qu'appelait sa création à bord du paquebot France. La distribution rassemble

les comédiens les mieux doués pour ce genre de pochade, tels Jean Parédès, Michel de Ré et la si spirituelle — et trop rare — Isabelle Ehnli.

Hélas, l'entreprise exigeait un tout autre cadre qu'une grande salle comme celle d'Edouard-VII. Il lui fallait un de ces théâtres- cabarets dont Michel de Ré, on ne l'oublie pas, a fait les beaux soirs il y a une quinzaine d'an- nées et que les cafés-théâtres ne remplacent pas.

Mais il n'est pas sûr que dans un plus juste espace, et entouré de plus de complicités, l'humori- ste retrouverait une meilleure place parmi les amateurs d'hier. N'en déplaise à Jean Anouilh, qui parle à son sujet de Ionesco et... de Molière, Tristan Bernard ne restera sans doute que par ses bons mots, même — et sur- tout — si tous ne sont pas de lui.

(1) Edouard VII.

LES MOTS CROISÉS

Par ROBERT LESPAGNOL

PROBLEME N° 326

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

I. La visite d'un docteur lui coûta très cher. — II. Article. Gros tas. — III. Sont quelquefois entièrement chaussées, mais n'ont pas forcément des lacets. Réseau d'un plan.

VERTICALEMENT

1. C'est sur elle qu'il faut s'appuyer pour découvrir la vérité. — 2. Des jumeaux un peu trop ambi- tieux. Article. — 3. Héritage. Ses trous sont dangereux. — 4. Encore un truc à la gomme. Honorait Dionysos. — 5. Une retraite qui ne vaut peut-être pas une bonne pen- sion. — 6. Est de bonne politique. — 7. Divinité. Guide. — 8. Jour triste. Conjonction. — 9. En tous points comparable à une tarte. — 10. Jurisconsulte français. Au dé- but de plus d'un proverbe.

SOLUTION DU PROBLEME N° 325

HORIZONTALEMENT

I. Matières. — II. Aimée. — III. Ra- ble. Fer. — IV. Colère. Si. — V. Hôte. — VI. Merles. — VII. Parole. PE. — VIII. IB. No. Tas. — IX. Fourneau. — X. USO. P.L.M. — XI. Blandices.

APRÈS LA CONCLUSION DU « KENNEDY ROUND »

Les grandes lignes de l'accord

Genève, 11 mai. — Quel est pour la Communauté économique européenne le contenu de l'accord sur le « Kennedy round » ? Quelles seront les conséquences principales de cet accord ?

Sur un premier point on peut schématiser le résultat en affirmant que les discussions ont abouti à une baisse de moitié des droits de douane pour la plus grande partie des produits industriels.

La réduction de moitié du tarif de la Communauté (et de ceux des autres pays intéressés) sur la plupart des produits industriels est le résultat le plus important de la négociation, bien qu'on ait pu avoir parfois le sentiment contraire en suivant le déroulement des discussions de Genève, parce que ces dernières portaient précisément sur les limitations qu'il convenait d'apporter à la règle générale : ou bien tel ou tel produit a été placé en exception totale, ce qui signifie que pour ce produit il n'y aura aucune diminution de la protection tarifaire ; ou bien tel ou tel produit a été placé en exception partielle, ce qui signifie que pour lui le pourcentage de réduction est inférieur à la moitié. Dans ce cas le tarif est très souvent diminué du dixième seulement.

Inutile de préciser que pendant toute la négociation les groupes

De notre envoyé spécial PAUL FABRA

de pression que constituent les organisations professionnelles n'ont pas manqué de faire leur métier et de s'efforcer d'influer sur les choix de la Communauté, soit en intervenant auprès de leur gouvernement national, soit en plaçant leur dossier directement auprès des fonctionnaires de la commission chargée de négocier au nom de la Communauté, soit en recourant aux deux méthodes à la fois. Jusqu'aux dernières heures de la négociation on a dû rester vu à Genève les représentants de telle ou telle fédération industrielle s'entretenir avec les hommes chargés de mener la négociation à son terme.

Ces groupes de pression ne sont d'ailleurs pas intervenus dans le même sens. Tantôt ils mettaient l'accent sur la nécessité de ne pas « brader » le tarif extérieur de la Communauté, tantôt ils insistaient pour que la Communauté obtienne à titre de réciprocité une baisse, la plus importante possible, du tarif de ses partenaires commerciaux. Dans un cas le souci était donc de faire barrage à l'irruption de la concurrence de pays tiers sur le marché de l'Europe des Six ; dans le second cas le souci était d'ouvrir au maximum les marchés étrangers aux produits fabriqués à l'intérieur de la Communauté économique.

de toutes celles qui devront être tranchées par les experts au cours des semaines à venir à Genève. Deux voies sont possibles pour la mise en route du désarmement douanier : ou bien le 1^{er} janvier 1968, comme le voudraient les Américains, ou bien le

Des résultats moins importants pour l'agriculture

Les négociateurs du « Kennedy round » avaient d'abord eu l'ambition, sur l'initiative de la C.E.E., d'aboutir à la conclusion d'accords mondiaux sur les principaux marchés agricoles (céréales, produits laitiers, viande bovine). Ces efforts ont finalement échoué et le seul accord conclu concerne le blé. Encore ses objectifs sont-ils plus limités que ceux qui étaient désirés par les experts de Bruxelles (engagements réciproques de tous les pays agricoles en ce qui concerne leur politique d'aide aux paysans et fermiers).

L'accord sur le blé comporte essentiellement la fixation d'un prix mondial minimum à respecter. Ce prix minimum est en hausse par rapport au prix minimum de l'accord international précédent, ce qui est d'ailleurs conforme à l'évolution du marché et par conséquent relativement facile à appliquer.

Le deuxième aspect de l'accord porte sur le lancement d'un programme multilatéral d'aide alimentaire de 4,5 millions de tonnes. La contribution de la Communauté à ce programme est de 23 % ; celle des Etats-Unis de 42 %.

En second lieu, la C.E.E. a dû consentir une diminution de sa protection sur un certain nombre de produits, et notamment de produits de l'industrie alimentaire. Les concessions ainsi faites ne doivent pas conduire à oublier l'essentiel, c'est-à-dire la conservation intégrale de la protection dont jouissent actuellement les producteurs agricoles de la Communauté sur les céréales, les volailles, la viande fraîche.

En ce qui concerne la viande, le seul point important à signaler est l'accord qui a été conclu avec le Danemark, et qui devrait permettre à ce pays de garder certains débouchés traditionnels avec l'Allemagne, débouchés qui ont été fortement compromis depuis quelques années par l'application de la politique agricole commune. Mais les marchés agricoles des pays tiers ne se sont qu'entre-ouverts aux exportateurs de la Communauté. La plupart des concessions accordées par les Etats-Unis sont plus théoriques que réelles : mesurées en volume de commerce, les concessions américaines ne portent que sur un volume d'exportation de quelques dizaines de millions de dollars par an, dont une dizaine intéresse les exportateurs français directement.

A la longue, toutefois, la réduction du tarif américain (souvent de moitié) sur les produits agricoles pourrait avoir tout de même quelques effets. En revanche, la Communauté n'a rien obtenu de substantiel de la part des Britanniques : la Grande-Bretagne conserve sa protection aux niveaux actuels sur le beurre, les fruits et légumes, les pommes de terre, toutes denrées qui auraient pu faire l'objet de ventes importantes sur le marché britannique.

Puisque le tarif extérieur commun est, comme on le sait, la moyenne des droits nationaux qui était appliquée en 1957, (tarif national allemand, tarif national italien, tarif du Benelux) l'effet de « protection » que va provoquer le « Kennedy round » sera très différent d'un pays à l'autre. Il convient en effet de comparer le tarif extérieur commun tel qu'il résultera de cette négociation à l'ancien tarif national appliqué par chaque Etat membre. Or la France et l'Italie appliquaient des droits en général bien supérieurs à ceux du tarif extérieur commun. Les droits que perçoivent ces pays aujourd'hui sont le plus souvent légèrement supérieurs à ceux du tarif extérieur commun parce que ce dernier ne sera définitivement mis en place que le 1^{er} juillet 1968.

Grosso modo on peut dire que la négociation Kennedy ramène le niveau moyen du tarif extérieur commun (T.E.C.) un peu au-dessous de l'ancien tarif national allemand. En conséquence la protection dont jouissaient traditionnellement les industriels d'outre-Rhin ne sera guère modifiée par suite de la négociation de Genève.

Il va de soi qu'il n'en est pas de même pour les industriels français et italiens, qui vont avoir à supporter une réduction de leur protection souvent très importante. Pour les automobiles, par exemple, le droit de douane va tomber en cinq ans de 30 % à 11 % en France et de 44 % à 11 % en Italie.

Donnons quelques indications rapides en ce qui concerne les effets du « Kennedy round » sur les tarifs des partenaires commerciaux les plus importants de la Communauté :

La plupart des experts recon-

1^{er} juillet 1968, comme le demande la C.E.E. pour des raisons de commodité puisque c'est à cette date que le tarif extérieur commun sera définitivement mis en place.

En principe, les réductions douanières seront échelonnées en cinq étapes annuelles. La principale exception à cette règle portera sur certains produits exportés par les pays sous-développés (produits tropicaux notamment).

l'effort qu'a consenti la Communauté. Au surplus la négociation Kennedy aura eu pour effet, si l'American Selling Price est abrogé, d'écarter le tarif américain, qui comportait bien souvent des pointes extrêmement élevées (droits pouvant aller jusqu'à 80 %, 100 % et même au-delà).

Quant au tarif anglais, il restera ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire le plus élevé de tous les pays industriels.

Les tarifs des pays scandinaves, et surtout de la Suisse, seront réduits à un niveau extrêmement bas.

Peu d'effets

sur les prix de détail

Une des conséquences les plus importantes du « Kennedy round » sera justement d'atténuer beaucoup les effets de la division de l'Europe occidentale en deux groupements commerciaux : Marché commun, d'une part, et petite zone de libre-échange, d'autre part. On peut même dire que pour les autres pays, la Suisse, par exemple, qui fait plus de la moitié de son commerce avec les pays de la C.E.E., il n'y aura plus guère d'inconvénient à se trouver en dehors de l'Union douanière des Six.

Bien qu'une prévision ne puisse être faite dans un pareil domaine, il est presque certain qu'une baisse aussi substantielle des droits de douane devrait amener au fil des années un accroissement très substantiel des échanges internationaux et, par voie de conséquence, une meilleure division du travail.

Mais du fait que les réductions douanières seront échelonnées dans le temps, on peut craindre que dans certaines circonstances elles ne se traduisent guère par une baisse des prix de vente au consommateur. L'expérience montre en effet que lorsque les droits de douane diminuent insensiblement d'année en année, ce sont les exportateurs qui profitent de cette réduction sous forme d'une augmentation de leur marge bénéficiaire.

Sur le plan économique, l'effet de la réduction douanière est alors d'encourager les distributeurs à s'approvisionner à l'étranger pour bénéficier du profit supplémentaire dû au fait de la diminution du droit d'entrée. Cela est surtout vrai pour les produits industriels très élaborés ; au contraire, les réductions douanières, si minimes soient-elles, sont en général entièrement répercutées dans les secteurs des matières premières et des produits demi-finis. C'est sans doute pourquoi la baisse du droit sur les aciers devrait amener une accentuation sévère de la concurrence internationale.

Les soucis de la Commission européenne

Cela dit, il ne faudrait pas en conclure que l'établissement de listes d'exception a été la résultante de revendications présentées par les uns ou par les autres. Les demandes présentées par les professionnels ont fait l'objet d'un filtrage, d'abord au niveau des administrations nationales, puis à celui de la commission de Bruxelles qui proposait au conseil des ministres la solution à retenir. Or la commission s'est efforcée, dans toute la mesure du possible, de faire dépendre ses décisions de considérations économiques assez précises :

— Maintenir la protection à un niveau relativement élevé pour les industries de pointe, pour lesquelles l'Europe a pris un certain retard : électronique, machines-outils, etc. ;

— Toutefois profiter de l'occasion fournie par le « Kennedy round » pour réduire certains droits considérés comme trop élevés (par exemple sur les matières plastiques) ; c'était une applica-

tion de la constatation selon laquelle un niveau de protection trop élevé encourage l'installation en Europe des entreprises américaines désireuses de concurrencer, à l'intérieur même des frontières de la C.E.E., les fabricants locaux ;

— Maintenir le niveau de protection actuelle, ou peu s'en faut, sur certains secteurs en crise : cela vaut essentiellement pour les textiles ;

— Provoquer délibérément, dans certains cas, une pression accrue de la part des concurrents étrangers afin d'amener tout un secteur à se convertir plus rapidement. Ce souci a été particulièrement manifeste pour l'industrie du papier ;

— Inversement, refuser de céder aux sollicitations de tel ou tel protectionniste et offrir aux partenaires étrangers la réduction maximum sur tel ou tel secteur, afin d'obtenir en contrepartie un abaissement des tarifs des autres pays sur tel ou tel produit intéressant particulièrement les exportateurs de la Communauté.

L'allègement douanier dans chaque secteur

Dressons très succinctement le bilan de la négociation par grands secteurs :

● **INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRONIQUES.** — La règle générale est évidemment la baisse de moitié des tarifs sur un très grand nombre de produits, comme par exemple les automobiles. Les principales exceptions à cette règle générale concernent le secteur des machines-outils et plus particulièrement les machines-outils dites à commande symbolique, c'est-à-dire les matériels automatisés. Il n'est pas inutile de préciser que dans ce secteur les Américains ont, eux, accepté d'abaisser leurs tarifs de moitié sur toute la ligne ; quant aux Britanniques, ils ont eu une attitude assez proche de la C.E.E. Les autres secteurs de la mécanique qui sont partiellement ou totalement exempts de la réduction douanière sont l'électronique (mais les machines à cartes perforées verront leurs droits diminués), le matériel de génie civil (notamment le bulldozer, etc.), ainsi qu'une partie du matériel agricole.

● **CHIMIE.** — Nous renvoyons sur ce point à l'article passé dans notre précédent numéro qui donne le résultat final de l'accord conclu avec les Américains et les pays européens intéressés, sur la chimie organique, les colorants et les plastiques. Précisons que pour les produits de la chimie minérale, la baisse du tarif douanier sera en général de moitié.

● **INDUSTRIES DE L'ALUMINIUM.** — Le gouvernement français, qui défendait sur ce point les thèses de Pechiney, est parvenu à empêcher toute réduction du droit de douane sur l'aluminium, qui reste fixé à 9 %. Mais les fournisseurs situés en dehors de la Communauté pourront vendre chaque année 130 000 tonnes d'aluminium au Marché commun (contingent tarifaire) en bénéficiant d'un droit de douane réduit de 5 %.

● **INDUSTRIE DU PAPIER.** — La Communauté a également ouvert un contingent tarifaire de 625 000 tonnes pour le papier-journal. L'élément le plus nouveau pour cette industrie est la baisse d'un quart du droit de douane de la Communauté sur tous les papiers de base et sur les papiers transformés. Pour une industrie qui, en général, n'est guère compétitive, une baisse de cette ampleur est en réalité très importante.

la condition indispensable pour arriver à un accord avec les pays nordiques ; grâce en particulier à l'offre de cette baisse, il a été possible de convaincre les pays scandinaves d'abaisser leurs droits sur l'automobile.

● **INDUSTRIE TEXTILE.** — C'est une des rares industries qui aient été mises presque totalement en exception. En ce qui concerne l'industrie cotonnière, les baisses de droits seront pour la plupart limitées au cinquième du tarif initial. L'important pour ce secteur est le renouvellement pour trois ans de l'accord international, qui expire à la fin de cette année. En vertu de cet accord la Communauté sera amenée à augmenter de façon substantielle ses contingents d'exportation de produits et d'articles cotonniers fabriqués dans les pays à bas salaires. De même, les réductions douanières sur les articles de l'industrie lainière seront ou nulles ou négligeables. Enfin, les droits frappant les textiles artificiels et synthétiques ne seront l'objet que de réductions très partielles.

● **SIDERURGIE.** — Les droits de douane appliqués effectivement par la Communauté sont actuellement de l'ordre de 9 %. Ils vont être abaissés en moyenne à 5,7 %. Ce dernier taux moyen est à peu près équivalent à la protection dont jouissaient les sidérurgistes européens il y a trois ans, avant que la C.E.C.A. ne décide un relèvement des droits effectifs. Dès le début il avait été affirmé que la négociation Kennedy ne porterait pas uniquement sur la réduction des droits de douane. Il avait été convenu que les différents pays s'efforceraient à supprimer un certain nombre d'autres obstacles, de nature administrative par exemple, qui s'opposent également à la liberté des échanges.

Sur ce point, le principal résultat est sans aucun doute l'espoir qu'a maintenant la Communauté de voir le Congrès américain voter la suppression de l'American Selling Price, système qui constituait une protection extrêmement efficace pour les industries américaines de la chimie. Les Américains vont également signer une déclaration d'intention, dans laquelle ils exprimeront leur volonté de renoncer à d'autres pratiques du même genre, concernant notamment l'évaluation en douane, et d'adopter une nomenclature douanière plus conforme à celle qui est en usage dans les pays européens.

SIMC



Très vaste et très pratique, le break

It's not.

Unsere Frachtkunden sind, mit uns, der Meinung, dass Luftfracht – bei der heutigen Geschäftslage – für viele Artikel die einzige marktgerechte Methode ist, die Aussicht bietet, konkurrenzfähig zu bleiben. Um... im Wettbewerb mit dem Ausland zu bestehen. Um... Händler immer eingedeckt zu halten. Um... sich neue, riesige Absatzmärkte zu erschliessen.

Das sind Argumente, die Sie von der Nützlichkeit unseres ständigen Luftfracht-dienstes überzeugen dürften. Nicht nur fliegen wir Ihre Fracht nach den bedeutendsten Handelszentren der Welt und zu einer weit grösseren Zahl dieser Umschlagplätze als jede andere Fluglinie, sondern auch öfter.

Unsere speziellen Laderäume sind so konstruiert, dass alles – von gefrorenen Erbsen bis zu veränderlichen Chemikalien – fachgerecht untergebracht werden kann. Für viele Exportartikel sind die Gebühren ausserordentlich niedrig, auch reduzieren sich ihre Verpackungskosten vielfach bis zur Hälfte. Wir verfügen nicht nur unter den Passagierräumen unserer regulären VC 10 und RR 707 Kurstflugzeuge über Laderäume, sondern auch über eine gut ausgebauten Luftfracht-Flotte vom Typ 707. Um Ihren Geschäftsinteressen in den USA, in Canada, im Mittleren Osten, in Indien, Pakistan, Ceylon, Afrika, Australien, Hongkong und Japan zu entsprechen. Und zwar jederzeit.

All over the world BOA

BRITISH OVERSEAS

Rasiererscham Gillette



neu
modern
schnell

Ein leichter Knopfdruck – voller, üppiger Schaum für die sanfteste, angenehmste, gründlichste Rasur.

Fr. 4.40

Kredite
an Gewerbe und Handel
Darlehen
an Private
Bevorschußung von
Hypothecken
durch
BANK HAERRY AG
Bahnhofstrasse 100, 8023 Zürich
Telefon 051 25 88 68

**Bauen Sie
in der Ostschweiz?**

Dann vergeben Sie die Bauführung
an einem Ortsansässigen.
Offerten unter Chiffre K 61086 G an
die Publietas AG, 9001 St. Gallen.

inkasso
**im in- &
ausland**
seit 1897
AG vorm. Schweizerischer
Creditoren-Verband
Kleinststr. 15, 8032 Zürich
Tel. 051/47 30 10

Sie sind nicht zu übersehen,
über 400 neuen Bedford
Lenker-Lastwagen
die heute in Zürich und Um-
gebung stehen. Täglich be-
suchen auf Strassen, Fabriken
stellen, an Verladerrampen, etc.
kein anderer Lastwa-
gen hat sich in so kurzer Zeit in
mass in allen Branchen ein-
geführt. Die durchdachte Kon-
struktion und das reichhaltige
programm hat uns zu diesem Verkaufserfolg
helfen.

M. Heimo

N o t e

au Président de la République

Congé

Mon départ en vacances est prévu pour le 10 de ce mois.

Pourriez-vous m'accorder quelques instants la semaine prochaine pour prendre congé?

Kigali, le 2 juin 1967